

NOTICE

This documentation has been reviewed by the technical authority and does not contain controlled goods. Disclosure notices and handling instructions originally received with the document must continue to apply.



AVIS

Cette documentation a été révisée par l'autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues originalement doivent continuer de s'appliquer.

SPÉCIFICATION POUR TAFFETAS DE NYLON

1.1 Portée

La présente spécification vise les exigences pour le taffetas de nylon.

1.2 Classification

Le tissu sera classifié comme suit: Taffetas de Nylon (thermofixé seulement).

1.3 Documents Applicable

Les documents suivants font partie intégrante des présentes spécifications dans la mesure prescrite et appuient les spécifications lorsqu'ils sont cités à titre de référence. Tous les autres documents auxquels il est fait référence doivent être considérés comme fournissant de l'information supplémentaire seulement. En cas de divergence entre les documents cités en référence et le contenu du présent document, ce dernier a préséance:

Normes générales du Canada/Centre des ventes (courriel: ncr.cgsb-ongc@pwgsc.gc.ca)

- CAN/CGSB-4.2-M Méthodes pour épreuves textiles

Normes fédérales américaines (FED-STD) (<http://assist.daps.dla.mil/quicksearch/>)

- FED-STD-191A Federal Standard for Textile Test Methods
- FED-STD-595C Colors Used in Government Procurement

Normes de l'Association américaine des chimistes et coloristes du textile (www.aatcc.org)

- AATCC Test Method 16 Colourfastness to Light

Normes de l'International Standards Organization (ISO) (www.iso.org)

- ISO 6330 Domestic Washing and Drying Procedure for Textile Testing
- ISO 675 Textiles - Woven Fabrics - Determination of Dimensional Change on Commercial Laundering Near the Boiling Point

1.4 Modèles réglementaires

Des modèles réglementaires sont mis à la disposition des soumissionnaires et des entrepreneurs comme guide pour le fini. En aucune circonstance, les modèles réglementaires ne doivent être endommagés ni coupés.

DCGEM 290-73: Taffetas de nylon, 88 g/m², type II. Pour le fini seule.

1.5 Ordre de préséance

En cas d'incohérence entre les documents contractuels, comme le contrat, les données de fabrication et les modèles réglementaires, l'ordre de préséance suivant doit être suivi: le contrat, les données de fabrication et les modèles réglementaires. En cas de contradiction entre ces données de fabrication et les références citées dans ce texte, l'énoncé de ces données de fabrication doit avoir préséance. L'Autorité contractante doit être contactée pour des clarifications en cas d'incohérence dans les présentes données de fabrication. Rien dans le présent document ne remplace les lois et les règlements qui s'appliquent, à moins d'avoir obtenu une exemption spécifique.

2.0 **EXIGENCES**

2.1 Tissu

Le tissu doit être à armure unie. Lors des essais réalisés conformément aux méthodes d'essai applicables, le tissu fini doit être conforme aux exigences prescrites au Tableau 1.

2.1.1 Fini

Le fini doit être conforme aux indications du modèle réglementaire DCGEM 290-73. L'envers du tissu ne doit pas être fini par calandrage.

2.2 Qualité d'exécution

Le tissu visé par la présente spécification doit être exempt de défauts pouvant nuire à son aspect ou à sa tenue en service. À des fins d'inspection, sont considérés comme défauts ceux qui sont clairement visibles à une distance d'inspection normale d'environ un mètre (3,3 pi) sous un bon éclairage, de préférence la lumière du nord.

2.3 Fils

Les fils doivent être faits de filaments de nylon, trame et chaîne.

2.4 Couleur

Le tissu doit être de couleur terre avec un fini mat non réfléchissant. La couleur terre se décrit comme une palette de couleurs comprenant des teintes de brun, de havane, de gris, de vert, d'orangé et de blanc et certaines teintes de rouge. La couleur terre est sobre et mate afin d'imiter les couleurs naturelles que l'on retrouve dans la terre, la mousse, les arbres et les roches. Pour les besoins des présentes spécifications, la couleur terre (le cas échéant) doit être composée d'une gamme de couleurs formée principalement du brun, du havane et du gris (mats) conformes à la norme FED STD-595C et ne doit inclure aucun orangé, rouge ni blanc.

Tableau 1: Tissu fini

Propriété	Méthode d'essai	Exigence prescrite	Minimum acceptable	Maximum acceptable
Contexture (fils par cm)	CAN/CGSB 4.2 Essai 6	Chaîne: 64 Trame: 34	Chaîne: 60 Trame: 32	
Masse	CAN/CGSB 4.2 Essai 5.1	88 g/m ²	78 g/m ²	90 g/m ²
Résistance à la rupture	CAN/CGSB 4.2 Essai 9.1 (Essai 6.1)	Chaîne: 845 N Trame: 535 N	Chaîne: 735 N Trame: 465 N	
Stabilité dimensionnelle au blanchissage (après 5 lavages)	Laver conformément à: ISO Essai 6330 (2A) ou (2B) & para 8.5, méthode E Mesurer conformément à: ISO Essai 675 paras 6 & 7.4			Chaîne: 3.0% Trame: 3.0%
Matières non fibreuses sur les textiles	CAN/CGSB 4.2 Essai 15 (Note 1)			2%
Solidité des teintures à la lumière	AATCC Essai 16 (Option E)	Spécimen Échelle des gris 4 après 40 unités de décoloration de l'AATCC	Spécimen Échelle des gris 4 après 20 unités de décoloration de l'AATCC	
Solidité de la couleur à l'eau	CAN/CGSB 4.2 Essai 20	Pas de changement de couleur ni de tachage: Échelles des gris 5		Pas de changement de couleur ni de tachage appréciable: Échelles des gris 4
Solidité de la couleur au frottement	CAN/CGSB 4.2 Essai 22 (Essais 6.1 & 6.2)	Changement de couleur et tachage: Mouillé: Échelle des gris 5 Sec: Échelle des gris 5		Changement de couleur et tachage: Mouillé: Échelle des gris 4 Sec: Échelle des gris 4
Solidité de la couleur à la sueur	CAN/CGSB 4.2 Essai 23	Pas de changement de couleur ni de tachage: Échelles des gris 5		Pas de changement de couleur ni de tachage appréciable: Échelles des gris 4
Solidité de la couleur au nettoyage à sec	CAN/CGSB 4.2 Essai 29.1	Pas de changement de couleur: Échelle des gris 5		Pas de changement de couleur appréciable: Échelle des gr4

Note:

1. CAN/CGSB-4.2 Method 15 paragraph 7.4, solvent extraction, one of petroleum ether, tetrachloroethylene or hexane must be used.